

PIÈCES JUSTIFICATIVES

à fournir lors du dépôt de dossier Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport pour personne mineure

Attention : Tout dossier présenté incomplet entraînera un nouveau rendez-vous.

Pièces obligatoires pour toutes demandes :

- Pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> . Imprimez votre pré-demande ou munissez-vous du numéro afin que l'agent puisse récupérer vos données le jour de votre rendez-vous.

- Photo d'identité récente de moins de 6 mois : (parfaitement ressemblante, de face, tête nue, format 35mm X 45mm, fond uni, de couleur claire mais pas blanc, de bonne qualité et sans pliure. L'expression doit être neutre, sans sourire, bouche fermée).
➔ **Une photo refusée par la préfecture entraîne une annulation complète de votre demande**

- Justificatif de domicile au nom du parent accompagnateur et à l'adresse exacte de moins d'un an : (facture de téléphone ou internet ou eau ou électricité ou gaz, taxe d'habitation ou assurance habitation...).

- Timbres fiscaux : (en ligne via la pré-demande ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou en bureau de tabac)
 - 17€ pour le passeport d'un mineur de 0 an à 14 ans et 42€ de 15ans à 17ans
 - 25€ en cas de perte ou de vol de la carte nationale d'identité

- Autorité parentale ou représentant légal : Titre d'identité, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, du représentant légal accompagnant l'enfant lors du dépôt de la demande.

Pièces supplémentaires selon les cas :

- Renouvellement du titre d'identité :
 - Titre à renouveler (passeport ou carte nationale d'identité)
 - Si le titre à renouveler est périmé depuis plus de 5 ans : Autre titre valide ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la commune n'est pas rattachée à la plate-forme COMEDEC.
Vérification en ligne : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- Perte ou vol du titre d'identité :
 - Déclaration de perte à pré-remplir avant le RDV (voir pièces annexes sur site de la ville dans je constitue mon dossier)**ou**
 - Déclaration de vol établie au commissariat ou à la gendarmerie
 - Autre titre valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si la commune n'est pas rattachée à la plate-forme COMEDEC.
Vérification en ligne : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- Garde alternée :
 - Jugement de divorce des parents mentionnant la garde alternée**ou**
 - si aucun jugement établi, déclaration d'entente pour l'alternance de résidence de l'enfant (Voir pièces annexes sur site de la ville dans je constitue mon dossier)
 - Justificatif de domicile de moins d'un an du deuxième parent
 - Copie de la pièce d'identité du deuxième parent

- Nom d'usage : (nom des deux parents séparés d'un tiret)
 - Formulaire de demande de nom d'usage pour un enfant (voir pièces annexes sur site de la ville, dans je constitue mon dossier)
 - Pièces d'identité des parents